



Frais de gestion de tenue de compte

Par **Christaline**, le **13/12/2013** à **14:34**

Bonjour,

Les frais de gestion de ma banque prélevés habituellement en fin de mois le sont dorénavant en début de mois.

Suite à cela, sur mon compte, j'ai une différence du montant de ces frais en faveur de la banque.

D'après moi la banque gagne un mois sur l'année suite à ce changement de date et je subis 13 prélèvements au lieu de 12.

Ai-je raison ?

Merci d'avance de votre réponse

Meilleures salutations

Par **Legalacte**, le **13/12/2013** à **22:56**

Bonjour,

Que le prélèvement soit fait en début ou en fin de mois, vous ne devez payer qu'une fois par mois. Si la banque vous a prélevé 13 fois dans l'année, vous devez leur faire une lettre de réclamation pour qu'ils vous remboursent ce trop perçu.